



Réf : **3_guelmim_13_1_x279**

Titre : Agenda 21 et Actions génératrices de revenus

Région Guelmim es Smara : Province de Tan Tan

Signature à Tan Tan de deux conventions relatives à la gouvernance locale et à la promotion de l'emploi

Le projet "initiative pour la promotion de l'emploi et le développement" vise à mettre en place des mécanismes pratiques à même de soutenir les capacités locales et les initiatives individuelles et à promouvoir les actions génératrices de revenus.

Deux conventions relatives à l'Agenda 21 et à "l'Initiative pour la promotion de l'emploi et le développement", qui s'inscrivent dans le cadre du programme de développement des provinces du sud du Royaume, ont été signées lundi à Tan Tan.

La première convention, d'une durée de trois ans et à laquelle a été consacrée une enveloppe de 10 millions de dirhams, vise à appliquer l'approche de l'Agenda 21 local, un mécanisme d'aide à la décision pour un développement local intégré, à encourager les initiatives collectives **au niveau des centres urbains à Guelmim, Tan Tan, Tata, Assa Zag et Tarfaya**, à développer les capacités locales dans les domaines de la planification et de la gestion rationnelle et à améliorer l'environnement et les conditions de vie des populations de la région.

Cette convention a été signée par le directeur de l'Agence de promotion et de développement économique et social des provinces du sud du Royaume, M. Ahmed Haji, le représentant résidant au Maroc du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), M. Emmanuel Dierckx de Casterlé, le wali de la région Guelmim Smara, M. Ahmed Hamdi, le gouverneur de la province de Tan Tan, M. Mohamed Jelmous, le président du conseil municipal, M. Essalek Boulone, et le directeur régional de l'aménagement du territoire.

Ce projet, qui constitue une nouvelle approche du développement local basée sur la bonne gouvernance et le soutien de la force de proposition des collectivités locales, sera financé par l'Agence de promotion et de développement économique et social des provinces du sud du Royaume, les collectivités locales concernées, le PNUD, le ministère d'aménagement du territoire et de l'eau et le ministère du développement social, de la famille et de la solidarité.

SOURCE : WEB